



N° 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le vingt huit avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.**

**M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.**

**Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.**

**M. TALABARD. Mme PERICHON. M. HUSSON. M. FUMOUX.**

**M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mmes DESMARD.**

**Mme FERREIRA.**

DATE DE  
CONVOCAION  
**24 AVRIL 2014**

DATE D'AFFICHAGE  
**24 AVRIL 2014**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **23**  
PRESENTS : **21**  
VOTANTS : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : **Mme MINARD de CHABANNES. Mme MERLE.**

**Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que la taxe d'habitation sur les logements vacants a été instaurée sur la Commune de Lapalisse par délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2008.

L'article 106 de la loi de finances n°2012-1509 de finances pour 2013 a réduit de 5 à 2 ans la durée de référence retenue pour apprécier la vacance des locaux.

**OBJET :**

**Taxe d'Habitation  
sur les Logements  
Vacants (T.H.L.V. -  
Evolution -**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de mettre en adéquation la délibération prise par l'assemblée délibérante en 2008 en intégrant cette nouvelle règle d'assujettissement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir l'assujettissement à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 ans.,

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

